

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 33/1942 (1942)

Artikel: 25e Congrès de la Société pédagogique romande, Genève 1942
Autor: Willemin, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112959>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

25^e Congrès de la Société pédagogique romande, Genève 1942

Le congrès quadriennal de la S.P.R., qui devait suivre celui des Montagnes neuchâteloises de 1936, avait été fixé en 1940. Malheureusement, les circonstances ne se prêtaient guère alors à l'organisation d'une telle manifestation, et il dut être renvoyé de deux ans. C'est donc les 28, 29 et 30 août 1942 que plus de 600 congressistes se réunirent à Genève.

La dureté des temps interdisait au corps enseignant de se livrer à de bruyantes réjouissances ; c'est pourquoi le congrès prit le caractère un peu austère d'un cours d'éducation civique pour instituteurs et institutrices. Le rapport général comme tous les travaux qui furent présentés gravitaient autour de cette idée : la préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques. Sujet d'actualité, s'il en fut ! Que demande au maître d'école notre démocratie ? Que peut-elle exiger du citoyen ? Comment ancrer dans l'esprit de nos jeunes gens et de nos jeunes filles l'attachement à nos institutions et au pays ? Tels furent les aspects sous lesquels le problème central fut étudié et discuté au cours des deux journées de travail.

A la séance d'ouverture, M. le président de la Confédération définit en termes virils la tâche du corps enseignant suisse, et apporta à la S.P.R. les remerciements et les vœux du Conseil fédéral. Puis, M. le professeur Malche, conseiller aux Etats, parla du maître d'école citoyen.

Alors que tout autour de nous l'Etat embrigade la jeunesse, la Suisse, si elle veut rester au niveau de ses voisins, doit intensifier l'éducation nationale, et l'école se trouve de ce fait devant un nouveau devoir, un beau devoir. Pour l'accomplir, il importe que le corps enseignant y soit bien préparé ; il ne suffit pas, en effet, d'accumuler des connaissances, mais il faut faire sentir le pays comme une réalité vivante, connue, aimée.

L'éducateur doit naturellement être considéré comme un citoyen jouissant des mêmes droits que les autres. Etant au bénéfice d'une vocation, comme le prêtre et le juge, il est en droit

d'attendre de l'Etat le respect de ses convictions ; encore faut-il qu'elles soient respectables... Mais doit-il faire de la politique militante ? C'est pour lui une affaire personnelle ; il serait préférable qu'il s'en abstînt. Il y gagnera la confiance des parents, s'évitera fatigues et ennuis.

D'autre part, prétendant former des citoyens, l'éducateur doit être lui-même un citoyen d'élite ; pour cela, il ne peut vivre en marge de la société ; il est nécessaire qu'il ait une connaissance pratique de la vie, qu'il ait acquis le sens des réalités. Par une connaissance approfondie du pays, de ses régions, de ses institutions, il exercera une influence réelle sur ses élèves et sur leurs familles. Il aura le goût de l'action constructive, faite avec modestie, mais avec conscience.

M. F. Wartenweiler, président du Cartel suisse de secours aux enfants, devait entretenir son auditoire de « ce que la démocratie est en droit d'attendre du citoyen ».

Là aussi, la façon de donner vaut mieux que ce que l'on donne. Le citoyen doit à la démocratie la loyauté, le dévouement, l'obéissance ; mais ce qui importe surtout, c'est l'attitude intérieure ; nous ne sommes pas des sujets, mais des citoyens ; notre obéissance doit être librement consentie et tous les services que le pays attend de nous, nous devons les lui donner volontairement, volontiers et avec joie. C'est la seule attitude constructive. Pour qui doit former la jeunesse, la foi dans l'avenir est avant tout nécessaire ; c'est en parlant de l'avenir qu'on enthousiasme les jeunes ; notre tâche n'est pas uniquement de conserver ce qui est, mais rajeunir, mais améliorer, mais reconstruire et continuer la marche à la liberté que nos ancêtres ont commencée.

L'attitude intérieure doit se manifester dans toutes les circonstances de la vie : dans le travail, ne pensons pas qu'à notre intérêt privé, mais pensons à l'ensemble, à la communauté, en faveur de laquelle nous devons être prêts à faire tous les sacrifices.

Peu importe que notre pays soit petit, si on peut y découvrir ce qui donne la valeur à une civilisation, ce qui pourrait être répandu comme exemple par de plus grands Etats.

M. le professeur W. E. Rappard, conseiller national, avait à définir « les droits et les devoirs du citoyen dans la démocratie suisse ».

Existe-t-il pour le citoyen des exigences spécifiquement suisses ? Au point de vue économique, la Suisse est caractérisée par l'existence, sur un territoire exigü et d'une déplorable pauvreté, d'une population très dense dont le niveau de vie est exceptionnellement élevé ; il en résulte que la prospérité du pays est liée à la supériorité du citoyen suisse. De plus, notre richesse étant le travail,

toute journée de travail perdue est un malheur ; nous devons par conséquent collaborer étroitement à l'intérieur du pays, tandis que nous devons nous entendre avec nos voisins, gagner leur estime, mériter leur respect.

Au point de vue politique, le peuple suisse exerce des droits beaucoup plus étendus qu'ailleurs : c'est vraiment le souverain. Il lui faut donc une éducation de prince : il doit connaître le passé, les institutions de son pays, les langues nationales. Mais, en plus de ces connaissances techniques, il lui faut des qualités morales : le bon prince est beaucoup moins imbu de ses droits que pénétré de ses devoirs, et il s'efforce de faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers ; c'est de l'oubli de cette dernière règle que sont mortes les démocraties historiques.

Nous allons au-devant de temps difficiles ; ils constitueront pour notre démocratie l'épreuve suprême. « Si le peuple suisse sait, malgré les privations, rester maître de ses destinées, il aura rendu au travail de ses éducateurs un magnifique hommage. »

Le rapport général, dû à la plume de M. P. Möckli, directeur de l'école de commerce de Delémont, avait pour titre : « Comment préparer la jeunesse suisse à ses devoirs civiques ? »

Rapport très vivant, très net, qui constate d'abord l'insuffisance de notre éducation civique actuelle et qui, se basant sur une psychologie très étudiée de l'adolescent d'aujourd'hui, indique les moyens propres à initier notre jeunesse à la vie de nos institutions.

Il conclut en demandant une intensification de l'éducation nationale, une étude plus poussée du pays, de son histoire ; développer le caractère, éveiller le sens social et communautaire, c'est participer à cette éducation. Pour la rendre plus efficace, il faut la rendre vivante, sous forme de discussions dirigées, avec des thèmes tirés de la vie pratique et de l'actualité. Pour cela, ce sont des communautés de jeunesse ou des groupes d'études qui doivent organiser ces cours, obligatoires pour la jeunesse masculine, facultatifs pour les jeunes filles.

La discussion de ce substantiel rapport occupa toute la matinée du samedi 29 août. Douze orateurs y prirent la parole ; sans être passionné, le débat resta toujours courtois, toujours élevé. De nombreux amendements furent présentés et soutenus ; parmi ceux qui trouvèrent grâce à la votation finale, signalons la proposition de créer une coopérative chargée d'éditer des feuillets de documentation pour le corps enseignant ; celle qui demande la fondation d'un journal destiné aux jeunes ; la demande de rendre les cours postcolaires obligatoires aussi pour les jeunes

filles ; celle de renvoyer l'instruction civique proprement dite à l'âge postscolaire, etc.

Au repas du samedi, M. Duchemin, au nom des Genevois, salua les assistants, tandis que M. le conseiller d'Etat A. Lachenal apportait à la Romande les vœux des autorités (les quatre conseillers d'Etat chargés des Départements de l'instruction publique des cantons romands participaient au congrès), et M. le professeur Bœsch ceux des instituteurs de Suisse allemande. M. Willemin rappela les mérites des aînés à l'occasion du 75^e anniversaire de la société.

Afin de permettre aux congressistes d'entrer en contact plus étroit avec la vie genevoise, la soirée du vendredi avait été consacrée à la visite de la « Maison genevoise » ; l'après-midi du samedi le fut à l'exposition rétrospective du 2^e millénaire, et le soir, une représentation spéciale de « la Voix des Siècles » réunissait au Théâtre une brillante assemblée. La réception qui suivit fut pleine de cordialité.

Enfin, le dimanche vit les congressistes, divisés en plusieurs groupes, explorer la campagne genevoise, le Petit Lac ou tout simplement les parcs de la ville.

Conférences écoutées avec une religieuse attention, discussions sévères, évocations de l'histoire et de la vie économique genevoise, suffisamment de souvenirs et, espérons-le, de beaux souvenirs pour les participants au 25^e congrès de la S.P.R.

Parmi les décisions prises par l'assemblée des délégués, citons la désignation de M. Th. Mœckli, ancien inspecteur à la Neuveville, comme membre d'honneur, l'admission de l'Amicale des écoles enfantines genevoises et la nomination du comité jurassien, qui, sous la présidence de M. Junod, directeur de l'école normale de Delémont, aura la charge de la société pour la période 1943-46.

G. WILLEMIN.
